

Seloncourt, le 18 novembre 2014

Jean-Marie BART
Conseiller général délégué
Canton d'Hérimoncourt

Monsieur le Recteur
Rectorat
10 rue de la Convention
25000 BESANCON

Objet : Poste de documentaliste au
Collège de BLAMONT

COPIE

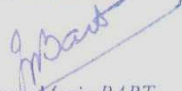
Monsieur le Recteur,

Au cours de la séance du CA du collège Charles Masson de BLAMONT, le 04 novembre 2014, j'ai appris que cet établissement allait perdre un demi-poste de documentaliste et être doté d'un demi-poste de CPE.

Je me joins à l'unanimité des membres du CA qui au regard de cette crainte vous a adressé une motion qui vous demande l'abandon de ce projet. Les arguments qui y sont déployés ne manquent pas de pertinence étant donné qu'un documentaliste peut être considéré comme le centre de gravité de l'établissement, car il fédère l'action de ses collègues, en appuyant leur pédagogie, en renforçant leur information et la découverte scientifique des élèves dans chaque discipline enseignée.

Par ailleurs, je me permets de vous annoncer que le Conseil général du Doubs a décidé d'ériger un bureau de la Vie Scolaire dans un endroit du hall d'accueil surplombant la cour ce qui améliore beaucoup les conditions de travail des deux AED.

En espérant que votre décision tiendra compte du réalisme des avis annoncés, veuillez recevoir, Monsieur le Recteur, l'expression de ma très haute considération.


Jean-Marie BART